



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

**Direction Générale  
Madame Bety Waknine  
Directrice Générale**

**Direction du Patrimoine Culturel  
Monsieur Thierry Wauters  
Directeur**

**Mont des Arts, 10-13  
B - 1000 BRUXELLES**

Réf. DPC : / (corr. DPC : M. B. Campanella)

Réf. NOVA : 07/PFU/1763366 (corr. DU : Mme C. Defosse, Mme N. Denayer)

Réf. CRMS : AA/KD/FRT30002\_666\_PUN\_ParcDuden

Annexe : /

Bruxelles, le 23 décembre 2020

*Envoi numérique (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement*

Madame la Directrice générale,  
Monsieur le Directeur,

**Objet : FOREST. Avenue Rousseau – Parc Duden.  
Demande de permis unique portant sur la restauration du parc.  
**Avis conforme de la CRMS****

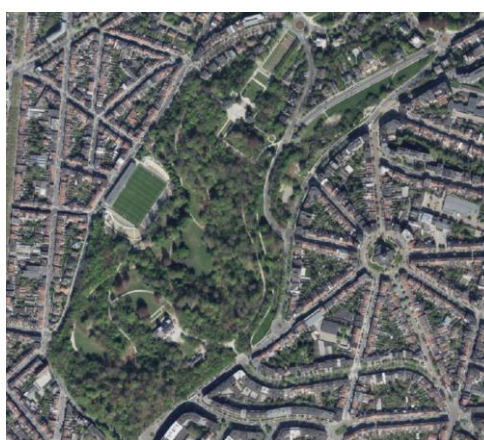
En réponse à votre courrier du 4 décembre 2020, reçu le 4 décembre, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 16 décembre 2020.

**Etendue de la protection**

*L'arrêté royal du 26 octobre 1973 classe comme site l'ensemble du parc Duden à Forest.*



© Brugis



© Google maps

## Rétroactes

Le dossier a fait l'objet d'un avis de principe émis en séance du 20 juin 2018, sur base d'un avant-projet de restauration du parc Duden et du parc Jupiter à Forest. Cet avant-projet s'appuyait sur les conclusions résultant des différentes études préliminaires menées sur le parc Duden et sur le schéma directeur qui en a fait la synthèse (cf. avis de la CRMS du 19 février 2014).

Introduite par Beliris, la présente demande concerne uniquement le parc Duden (à l'exception de la zone Art Déco). Une demande de permis d'urbanisme pour le parc Jupiter est déposée séparément.

## Bref historique du site

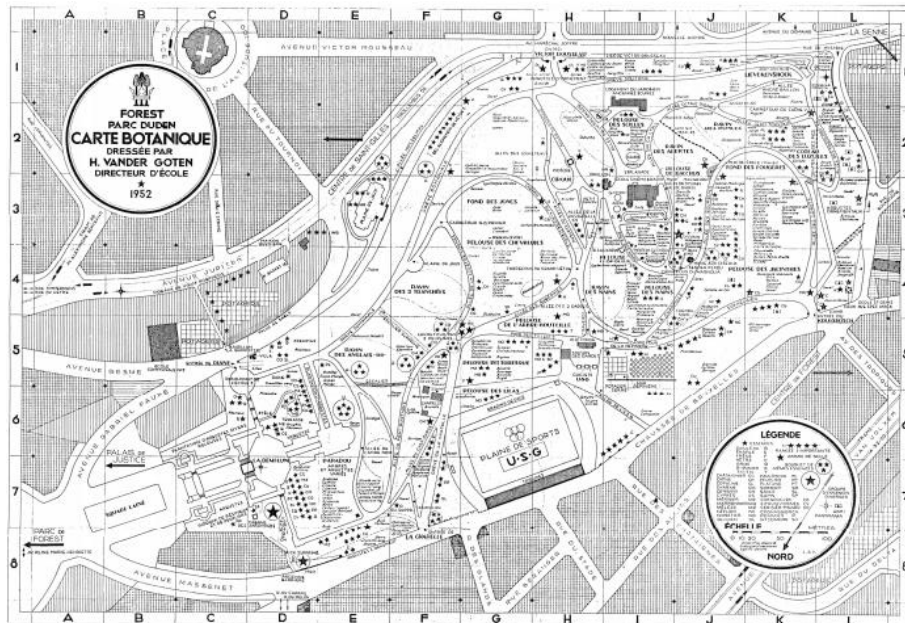
Le parc Duden (23 ha) s'étend sur la commune de Forest. Epargné par les vagues de déboisement en raison de sa topographie très mouvementée (de 90 à 55 m d'altitude), il a pu conserver un caractère de type forestier, plus ou moins sauvage et pittoresque. Ancienne limite occidentale de la forêt de Soignes, dont elle faisait partie, la hêtraie qui s'y trouvait appartient successivement à l'Abbaye de Forest, à la famille Mosselman dès 1829, pour finalement revenir en 1869 à la famille Duden, des négociants en dentelle d'origine allemande qui en firent un parc forestier. En 1895, Guillaume Duden lègue le parc au roi Léopold II, en nue-propriété (l'usufruit demeurant à Madame Ottilie Duden) à condition qu'il en fasse un parc public portant son nom. En 1900, Léopold II cède le parc à l'Etat belge via la Donation royale, toujours propriétaire aujourd'hui. L'endroit devint parc public en 1912, après le décès de son usufruitière, la veuve Duden. Le classement comme site intervient en 1973. Depuis 2006, une convention confie la gestion du parc à Bruxelles Environnement.

C'est Guillaume Duden qui fit édifier dans le site une spacieuse demeure de style néo-classique (qui abrite aujourd'hui une école de cinéma), des écuries (qui abrite les locaux des jardiniers) du côté de l'avenue Victor Rousseau), une chapelle protestante (disparue aujourd'hui), un kiosque et, pour mettre en scène de manière pittoresque ce parc forestier, des ponts et des escaliers. Située à l'entrée du parc, rue Gabriel Fauré, la conciergerie date de la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Situé, comme son voisin le parc de Forest, sur une pente exposée au sud-ouest, le parc Duden est fait pour l'essentiel d'une futaie de hêtres quasiment pure couvrant des vallons escarpés. On y trouve également des sous-bois denses d'érables et de frênes, ainsi qu'une série d'espèces peu fréquentes dans les espaces verts urbains, comme des luzernes et des fougères. La partie nord a été aménagée en jardin et une perspective très vaste et inattendue de Bruxelles s'ouvre à partir de l'allée centrale.

## Projet

Pour rappel, le parc Duden qui présente aujourd'hui des signes d'usure préoccupants (érosion des pluies, végétation spontanée, bâtiments en mauvais état, etc.), a fait l'objet d'un projet de plan directeur fondé sur différentes études préalables auxquelles la Commission a été associée à partir de 2009, à savoir une étude historique et paysagère, une étude socio-urbanistique, une étude écologique et hydrologique ainsi qu'une étude relative à la stratégie de régénération du couvert forestier. Dans ce cadre, la CRMS s'était réjouie du fait que l'étude historique et paysagère aient joué un rôle stratégique dans le plan directeur. Les différentes entités historiques du parc sont bien documentées par le plan d'ensemble dressé en 1952 par H. Vander Goten. Ce plan, très détaillé, constitue l'état de référence pour la restauration du parc tout en préservant et en revalorisant chaque ensemble paysager-patrimonial selon ses caractéristiques propres : la villa Mosselman, le château Duden, le jardin Art Déco, la conciergerie (hors projet) et le stade de l'Union Saint-Gilloise (hors projet).



*Plan d'ensemble dressé en 1952 par H. Vander Goten*

La demande consiste en une restauration partielle du parc classé en répondant aux points de faiblesse identifiés dans la phase préalable :

- Préserver l'identité forestière du parc, en réduisant les dégâts de compaction liés à la fréquentation du public, en protégeant les pentes contre l'érosion, et en évitant de suréquiper le parc en mobilier et revêtement ;
- Restaurer et mettre en valeur les campagnes Duden et Mosselman, entre autres par des interventions paysagères et des plantations ;
- Solutionner les problèmes de gestion de l'eau de pluie à la fois pour réduire les phénomènes de ravinement, mais aussi pour permettre au site de jouer son rôle dans l'infiltration de l'eau vers la nappe (création de noues et de zones d'infiltration) ;
- Optimiser les entrées et circulations, notamment par une restauration importante des chemins, l'installation d'une signalétique et par la consolidation de deux entrées (Neptune et Tournoi) ;
- Répondre au manque d'équipement ludique du quartier.

### Avis de la CRMS

De manière générale, le projet a été simplifié et réorienté dans une approche globale moins interventionniste que l'avant-projet, ce qui répond à la demande de la CRMS formulée dans son avis préalable de 2018. Les intentions et/ou propositions concernant les différents ensembles historiques ont également été précisées et motivées. Par ailleurs, outre la requalification des entités historiques, le plan directeur développait également une série de stratégies et de principes pour répondre aux défis majeurs du parc, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, le traitement des chemins, la gestion du couvert boisé ainsi que l'accessibilité et la fréquentation des lieux. Bien que plusieurs détails doivent encore faire l'objet d'ajustements divers, la CRMS estime que le projet a bien évolué et s'en réjouit.

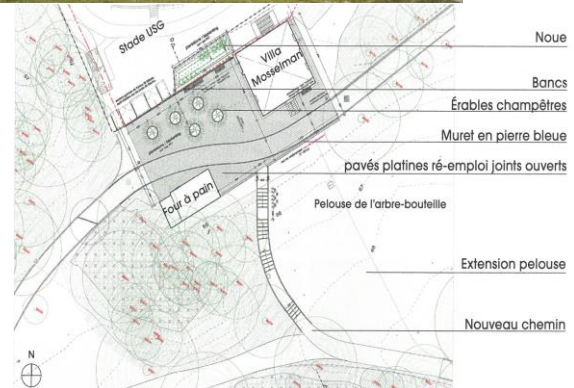
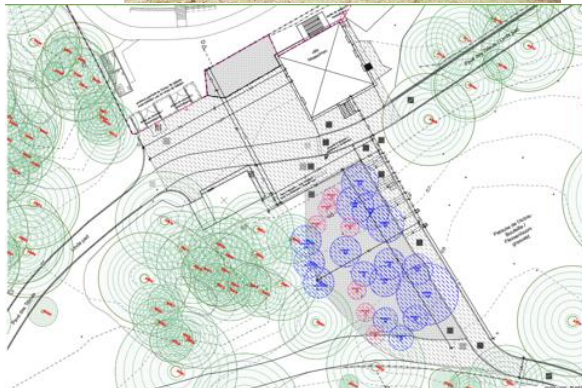


*Situation existante avec la localisation des ensembles paysagers (extrait du dossier)*



*Situation projetée avec la localisation des interventions (extraits du dossier)*

### 1. Ensemble « Mosselman »

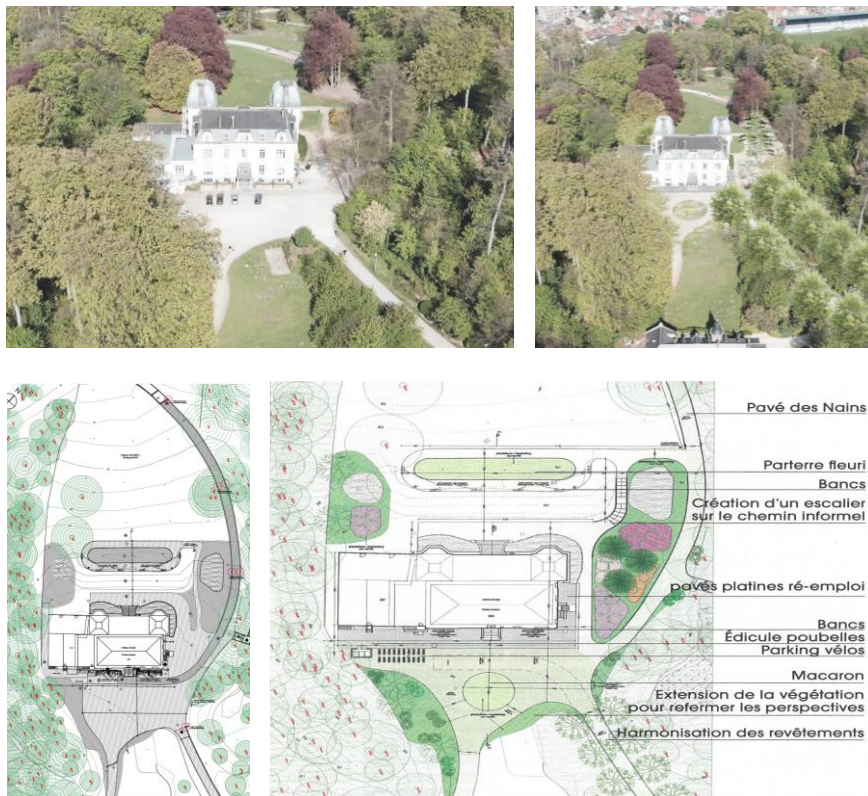


*Situations existante et projetée autour de la Villa Mosselman (extrait du dossier)*

La restauration de la campagne Mosselman comprend le réaménagement de la placette devant la villa et de la pelouse dite de l'arbre-bouteille. L'escalier et le chemin partant de l'ancienne forge, ainsi que 23 arbres (principalement de jeunes hêtres) seraient retirés pour restituer une pelouse ouverte et un chemin courbe, et ainsi rétablir la perspective vers le bâtiment. La placette serait aménagée en pavés engazonnés et plantée de cinq arbres (*Acer campestre* 'Elsijk'). Une noue aménagée sur le parterre entre la grille du stade et la placette reprendra les eaux des chemins et de toiture.

**La CRMS observe que le projet est plus simple qu'auparavant. Cependant, elle ne peut souscrire à l'abattage des 23 arbres dont l'état phytosanitaire est satisfaisant. Elle demande de conserver ceux qui ne seraient pas un obstacle à l'aménagement du chemin, de veiller à la préservation optimale de leurs racines, et d'adapter le tracé du chemin le cas échéant. En ce qui concerne le groupe de cinq nouveaux érables, leur plantation s'avère trop serrée pour qu'ils puissent se développer correctement. La Commission demande d'augmenter l'interdistance entre chacun d'eux (plus de 5m) ou de se limiter à la plantation de trois sujets. Quant à la création d'une noue sur la zone plantée entre les pavés et la grille du stade, la CRMS demande de laisser les plantations naturelles s'y développer progressivement.**

## 2. Ensemble « Duden »



*Situations existante et projetée autour du château Duden (extrait du dossier)*

La restauration de la campagne Duden a pour but de rétablir les perspectives historiques vers le château. Les revêtements actuellement disparates seraient uniformisés (stabilisé de couleur beige). En tenant compte du projet de Bruxelles Environnement de replanter la drève de hêtres présente à l'origine (date de plantation non précisée), Beliris prévoit de recréer le macaron à l'avant du château et d'étendre les parterres pour resserrer le château dans son cadre forestier et réduire la présence de la voiture. A l'arrière, un escalier est créé sur le chemin informel et le grand parterre serait densément planté.

**Le projet s'est amélioré du point de vue de la composition des abords du château et du traitement des surfaces (moins de surfaces dures). Mais la question des plantations n'est pas encore aboutie et nécessite de poursuivre l'analyse et la compréhension de la situation historique (cf. remarques formulées par la CRMS sur l'avant-projet). En l'état, la Commission s'oppose notamment aux**

*plantations prévues sous forme de parterres au pied des arbres remarquables actuellement mis en défens (Fagus sylvatica 'laciniata' et 'purpurea'). Elle demande aussi de conserver le massif d'azalées à droite du château et de le compléter par des espèces anciennes offrant une palette chromatique plus sobre. De même, l'aspect de cette zone sera fortement modifié en raison de la plantation de trois pinus et de leur port conique, très différent de la situation d'origine. La CRMS encourage le bureau d'étude à poursuivre l'analyse des documents archives et des photos anciennes pour restituer au plus juste l'atmosphère particulière des abords immédiats du château selon la situation de référence.*

### 3. Entrée « Neptune »



*Situation actuelle et projetée (extraits du dossier)*

L'entrée officielle côté Neptune serait confirmée. Son aménagement serait limité à un revêtement durable et d'une simple lisse en remplacement des aménagements temporaires actuels.

**La CRMS se réjouit de ce parti qui renonce à la monumentalisation du projet initial. Elle insiste toutefois sur le fait d'empêcher également le promeneur de pénétrer dans les massifs boisés environnants.**

### 4. Entrée « Tournoi »



*Situation actuelle et projetée (extraits du dossier)*

La création de l'entrée « Tournoi » vise à améliorer l'articulation entre le parc Duden et le parc Jupiter. Cet espace avait été ajouté au parc public et comprenait une plaine de jeux en 1952. Il s'est ensuite refermé, la végétation arbustive n'ayant pas été entretenue. Bruxelles Environnement a récemment dégagé les grands arbres et rouvert la vue. Deux chemins non officiels ont été aménagés pour relier l'allée Mosselman et la drève Domaniale. Le projet prévoit de consolider l'utilisation de l'espace par le public, ce qui suppose de valider les deux chemins actuels et d'aménager en plus deux chemins courbes montant vers un banc-gradin qui formera le point de vue. La plantation intensive sur les talus et dans l'espace entre les deux drèves doit permettre de cadrer le public sur ces chemins.

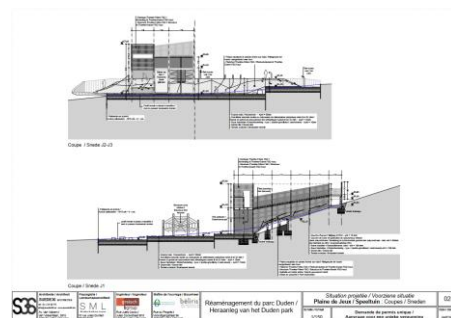
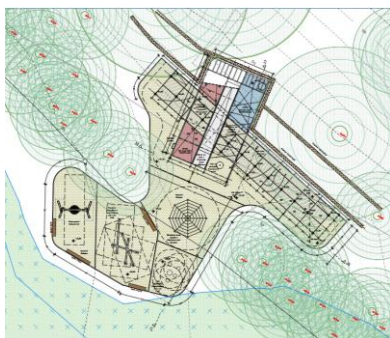
**La CRMS souscrit à ce volet du projet, y compris au choix des plantations. L'aménagement est moins monumental que celui proposé en 2018 et mieux intégré au cadre forestier du parc et à l'espace public. La Commission insiste toutefois pour que l'ensemble des murets existants soient maintenus et restaurés car ils participent pleinement à la composition des années 50. Un nombre raisonnable de tables à disposition du public pourrait y trouver place à condition que leur installation ne porte pas préjudice aux racines des arbres présents dans la zone.**

## 5. Plaine de jeux

Vu la volonté d'intégrer le parc Duden dans le maillage jeux de la Région, la forte fréquentation du parc et la demande de la population d'avoir une plaine de jeux supplémentaire dans le quartier, Beliris prévoit la création d'une vaste zone ludique à la lisière de la prairie des Jacinthes et du massif boisé.



Situation actuelle et projetée (extraits du dossier)



Situation projetée. A droite, un modèle de jeux de type speelbos (extraits du dossier)

**Bien qu'elle comprenne le désir de prévoir une plaine de jeux supplémentaire dans le parc Duden, la CRMS reste défavorable à l'implantation projetée à cet endroit du parc, entre la prairie des Jacinthes et le massif boisé en raison de la mauvaise compatibilité entre la zone humide, la zone boisée et la zone de jeux. D'une part, si la position choisie et la géométrie de l'espace ludique tirent parti de la chute naturelle de deux vieux hêtres du talus (cela réduit sans doute la visibilité des constructions prévues), elle place les enfants juste sous la couronne d'autres hêtres, tout aussi susceptibles de tomber ou d'être abattus dans les prochaines années. L'implantation n'est pas durable et risque d'être dangereuse. En ce qui concerne les travaux nécessaires à l'installation, le terrassement (présenté comme positif car réduisant la pente et favorisant l'infiltration) risque de causer des dégâts aux**

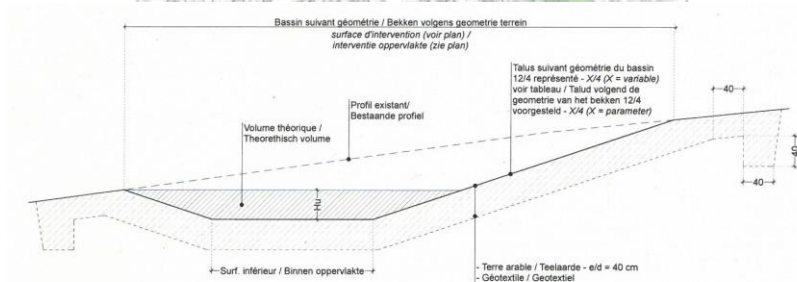
*racines des arbres du massif, ce qui accentuera encore le danger de chute de branches et d'arbres. Enfin, la dimension toujours trop imposante et le caractère totalement 'construit' de cette plaine de jeux ne sont pas dans l'esprit d'un speelbos, pourtant évoqué dans la note. La CRMS demande d'étudier une autre implantation dans le parc ou dans le quartier. Si néanmoins cela s'avère impossible, la nouvelle plaine de jeux devrait s'écarter des arbres du massif (pas d'intrusion dans le sous-bois) et tirer pleinement parti de ce que peut être un « speelbos », soit un ensemble ludique plus discret, en phase avec la nature et moins urbain. Ce volet du dossier doit donc être revu et accompagné par la DPC et Bruxelles Environnement.*

## 6. Hydrologie et réfection des chemins



*Localisation des chemins concernés par la présente phase de restauration (extrait du dossier)*

Outre la création de nouveaux chemins déjà abordés, le projet prévoit la rénovation des revêtements des allées suivantes : drève Domaniale, allée de l'Esplanade, drève Solitaire, drève Jean Tousseul, esplanade de la campagne Duden, pavé des Nains. Le revêtement utilisé serait un stabilisé beige comparable à celui mis en place par Beliris au parc Marie-José. Les profils seraient majoritairement conservés sauf là où des corrections sont nécessaires pour la gestion de l'eau d'écoulement. **La CRMS souscrit à cette proposition.**



*Localisation des interventions hydrologiques (à gauche). Coupe des bassins d'infiltration 6, 12 et 14 (à droite)  
Extraits du dossier*



Au niveau de la gestion de l'eau, l'étude hydrologique a conclu à la nécessité de renforcer l'infiltration directe de l'eau sur le site, via la création de noues et de bassins d'infiltration. Les bassins sont des surfaces enherbées ou en sous-bois, pour lesquelles le profil de sol serait redressé, de manière à réduire la pente et favoriser l'infiltration. Outre l'impact paysager de ces interventions dans les zones ouvertes, la CRMS craint l'impact lié directement aux travaux de terrassement 20 à 50 cm, plus 40 cm pour le placement d'une nouvelle couche de terre en surface permettant l'enherbement. En prairie, ces bassins seraient situés directement à la limite des massifs boisés. Les racines des arbres proches (dont beaucoup de hêtres âgés) ne devraient toutefois pas tolérer de tels travaux de terrassement, les racines fines étant justement présentes dans l'horizon (0-30 cm). Cette crainte est encore plus forte pour ce qui concerne le creusement de bassins en zone boisée, soit directement sous le pied des arbres. **La CRMS plaide, plutôt que d'envisager un terrassement brutal, pour un dégagement de la terre par jet d'air (respectant les racines) et son remplacement par de la matière organique (broyat de bois) pour augmenter la porosité et favoriser l'infiltration.**

**La CRMS déconseille fortement la création de noues à proximité des arbres mais pourrait les soutenir le long des chemins et dans les zones ouvertes à condition uniquement d'utiliser une technique qui ne nuise pas aux racines existantes (soit dégagement par air, soit apport de terre sans terrassement).** L'ajout de fascines dans les talus est une mesure positive, à la fois pour réduire le ravinement, éviter le piétinement dans les massifs et favoriser la biodiversité.

## 7. Signalétique et mobilier

Enfin, la CRMS soutient l'idée de revoir la signalétique des chemins en s'inspirant du plan de Vander Goten pour favoriser la connaissance du public sur l'histoire du site. Toutefois, le mobilier proposé devrait être cohérent avec celui présent sur d'autres parcs gérés par BE.

## Conclusion

**La CRMS se réjouit de l'évolution positive du dossier concernant le projet du parc Duden. Le projet répond en effet aux lignes directrices définies dans le cadre du schéma directeur, lui-même se basant sur les conclusions d'une série d'études préalables. Par conséquent, la Commission émet un avis conforme favorable sur les interventions sous réserve de respecter les conditions suivantes et de modifier les plans en conséquence :**

- **revoir la végétation et les abattages/plantations aux abords de la campagne Mosselman et du château Duden en tenant compte des remarques formulées plus haut ;**
- **revoir la partie d'aménagement des bassins d'infiltration (implantation et coupes) de manière à les réaliser par une technique respectueuse des arbres du site et de leurs racines ;**
- **revoir le projet de la plaine de jeux (éventuellement étudier une autre localisation), pour proposer un ensemble ludique plus discret, en phase avec la nature, et respectueux des arbres environnants ;**
- **vérifier, en concertation avec la DPC, la bonne intégration dans le parc de la signalétique et du mobilier, et leur continuité avec les dispositifs déjà mis en place par Bruxelles Environnement dans d'autres sites classés de la Région.**

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

*Envoi numérique en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement*

C.c. : DPC : bcampanella@urban.brussels ; edemelenne@urban.brussels ; cleclercq@urban.brussels ;  
jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;  
DU : cdefosse@urban.brussels ; ndenayer@urban.brussels ; urban\_avis.advies@urban.brussels  
SCRMS : mbadard@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; crms@urban.brussels